

# **Formation Capeps Interne – CAER**

## **Année scolaire 2024 - 2025**

Concours : CAPEPS interne - CAER

Discipline : Education Physique et Sportive

Intervenants :

- **Emmanuelle De Pizzol** ([emmanuelle.clot-de-pizzol@ac-besancon.fr](mailto:emmanuelle.clot-de-pizzol@ac-besancon.fr))
- **Sandrine Amiotte-Suchet** ([sandrine.amiotte-suchet@ac-besancon.fr](mailto:sandrine.amiotte-suchet@ac-besancon.fr))
- **Benoit Perritaz** ([benoit.perritaz@ac-besancon.fr](mailto:benoit.perritaz@ac-besancon.fr))

Lors de la session 2024 du concours du CAPEPS interne / CAER d'EPS, les résultats obtenus au niveau académique ont été très satisfaisants, six collègues ayant été lauréats.

Cette réussite met en avant la qualité de la formation académique à destination des personnels dans le cadre de l'Ecole Académique de Formation Continue (EAFC).

Cette année encore, ce module de formation sera offert à tous les candidats fonctionnaires, enseignants non titulaires ou contractuels susceptibles de remplir les conditions générales et spécifiques du concours.

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid33986/enseigner-l-eps-le-capeps.html>

La formation sera organisée pour la phase 1 de « préparation à l'écrit d'admissibilité » selon la modalité en distanciel sur l'après-midi du vendredi. A ce titre, il est opportun d'organiser son emploi du temps en conséquence, et d'informer votre chef d'établissement de votre inscription au concours et à la préparation proposée au sein de l'académie de Besançon.

Pour participer, vous devez vous inscrire à cette formation dès à présent via le site de l'EAFC en suivant ce lien :

<https://arenb.ac-besancon.fr/sofia-fmo-besancon/default/course/traineedisplay/courseld/85>

**La première journée de formation est programmée le vendredi 27 septembre 2024.**

La préparation a pour but de vous aider à comprendre les attendus du concours, et de vous préparer aux deux épreuves écrite et orale.

*« Le Capeps interne et le concours d'accès à l'échelle de rémunération sont difficiles et sélectifs. Ils récompensent des candidats déjà professionnels qui ont travaillé durement pour attester de compétences diversifiées dans les deux épreuves proposées. » (rapport du jury session 2024).*

Les candidats sont invités à prendre connaissance du programme du concours, des sujet et rapports du jury des sessions antérieures sur le site « [devenirenseignant.gouv.fr](http://www.devenirenseignant.gouv.fr) » :

Toutes les ressources disponibles pour s'informer sur le concours en EPS :

[https://www.devenirenseignant.gouv.fr/ressources?f%5B0%5D=access\\_path%3A259&f%5B1%5D=contest\\_taxonomy%3A208&f%5B2%5D=sections\\_options%3A226&f%5B3%5D=year%3A2023](https://www.devenirenseignant.gouv.fr/ressources?f%5B0%5D=access_path%3A259&f%5B1%5D=contest_taxonomy%3A208&f%5B2%5D=sections_options%3A226&f%5B3%5D=year%3A2023)

Début de la formation	<b>Vendredi 27 Septembre 2024 de 14h à 17h</b> <b>Sandrine AMIOTE-SUCHET – Benoit PERRITAZ</b>
<b>Modalités du Concours</b>	<p><u>Epreuve écrite d'admissibilité 4h</u> (coeff 1):</p> <p>La composition, support de cette épreuve, est l'étude d'un cas concret portant sur l'organisation et l'enseignement de l'EPS. Des documents synthétiques comprenant des données relatives à l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans un établissement scolaire accompagnent le sujet. Le candidat fait émerger les enjeux posés par le sujet et conçoit des propositions d'actions au sein de sa classe et de son établissement.</p> <p>L'épreuve fait appel aux connaissances du candidat sur l'enseignement de l'éducation physique et sportive, ses programmes, son organisation et sa mise en oeuvre dans le second degré au service de la réussite des élèves.</p> <p>Le programme de l'épreuve écrite d'admissibilité porte sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les programmes EPS au collège et aux lycées dans les voies : générale, technologique et professionnelle</li> <li>- Le projet pédagogique EPS</li> <li>- L'association sportive dans le second degré</li> <li>- L'évaluation en EPS dans le second degré</li> </ul>
<b>Modalités du Concours</b>	<p><u>Epreuve Orale d'admission 2h préparation + 1h15 maximum : exposé 20 mn et entretien 55 mn max</u> (coeff 2):</p> <p>L'épreuve, à caractère professionnel, repose sur un exposé du candidat suivi d'un entretien avec le jury.</p> <p>Pour répondre à la question posée par le jury, le candidat dispose d'un dossier constitué :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'un document vidéo de 6 à 8 minutes présentant des extraits d'une leçon d'EPS ;</li> <li>- d'une fiche synthétique, sous format papier, comprenant des données relatives à l'établissement, à l'enseignement de l'EPS, à la classe, à la séquence d'enseignement de l'activité physique sportive et artistique (APSA) support de la leçon filmée.</li> </ul> <p>Le candidat choisit entre deux dossiers proposés par le jury reposant chacun sur l'une des APSA de la liste ci-dessous. Les APSA proposées dans ces deux dossiers sont différentes.</p> <p>Lors de son exposé, le candidat doit montrer qu'il est capable, à partir du dossier (vidéo et fiche synthétique d'établissement) remis par le jury, d'analyser les caractéristiques des élèves d'une classe et de son contexte et de concevoir une situation d'enseignement pour les élèves de cette classe.</p> <p>Une partie de l'entretien s'appuie sur l'exposé. Une autre partie de l'entretien porte sur le parcours professionnel du candidat. Elle prend appui sur un dossier de présentation réalisé par le candidat composé d'un curriculum vitae (2 pages maximum) et d'un rapport d'activité (3 pages maximum).</p> <p>Liste des APSA pouvant servir de support au dossier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CA 1 : course de relais-vitesse, natation de vitesse</li> <li>- CA 2 : escalade, savoir nager, sauvetage</li> <li>- CA 3 : arts du cirque, gymnastique</li> <li>- CA 4 : tennis de table, basket-ball</li> <li>- CA 5 : musculation, step</li> </ul>
<b>Conditions Principales</b>	<p>Vérifier auprès des services du rectorat si vous remplissez les conditions générales et spécifiques, et donc si vous êtes éligibles à ces concours.</p> <p>Attestations de Sauvetage aquatique et de secourisme (PSC1) obligatoires à la date d'admissibilité.</p> <p><a href="http://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid33986/enseigner-education-physique-sportive-capeps.html">http://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid33986/enseigner-education-physique-sportive-capeps.html</a></p>

# CALENDRIER CAPEPS INTERNE - CAER 2024-2025

(les dates pourront exceptionnellement changer au regard de nos contraintes professionnelles et des dates officielles du concours)

<b>Première phase : préparation à l'écrit d'admissibilité – formation en 100% distanciel</b>			
	DATES	INTITULE	HEURES/LIEU
JOURNEE 1	27/ 09/ 2024	Présentation du concours/ Rapports de Jurys Attendus de l'épreuve écrite / Méthodologie Ecrit <b>B. PERRITAZ / S. AMIOTTE-SUCHET</b>	14h à 17h RECTORAT
<b>Vérifier les conditions d'inscription et l'éligibilité au concours / Vérifier la validité de l'attestation de sauvetage aquatique Attention à la date limite de l'inscription au Concours</b>			
JOURNEE 2	11/ 10/ 2024	Thématique : <b>Les programmes EPS (collège – lycée)</b> <b>B. PERRITAZ</b>	14h à 17h RECTORAT
JOURNEE 3	8/ 11/ 2024	Thématique : <b>Le projet pédagogique en EPS</b> <b>E. DE PIZZOL</b>	14h à 17h RECTORAT
JOURNEE 4	22/ 11/ 2024	Thématique : <b>L'évaluation en EPS dans le second degré</b> <b>L'activité de l'enseignant - les apprentissages des élèves</b> <b>S. AMIOTTE-SUCHET</b>	14h à 17h RECTORAT
<b>Vacances Scolaires</b>			
JOURNEE 5	6/ 12/ 2024	Thématique : <b>L'association sportive dans le second degré</b> <b>La prise en compte en EPS de la diversité des élèves</b> <b>B. PERRITAZ</b>	14h à 17h RECTORAT
<b>Proposition de 2 sujets à traiter pendant les vacances scolaires</b>			
<b>ECRITS</b>	<b>Vacances Scolaires - 2 Sujets à traiter</b>		
JOURNEE 6	10/ 01/ 2025	Correction et échanges sur le sujet 1 <b>B. PERRITAZ</b>	14h à 17h RECTORAT
JOURNEE 7	24/ 01/ 2025	Correction et échanges sur le sujet 2 <b>E. DE PIZZOL</b>	14h à 17h RECTORAT
<b>Epreuve écrite d'Admissibilité : Durée 4 h – date non connue à ce jour</b>			
<b>Vacances Scolaires</b>			

<b>Seconde phase : préparation à l'oral d'admission – modalités non connues à ce jour</b>			
JOURNEE 8	Date non arrêtée	Contenu du rapport d'activité / CV Attendus de l'épreuve orale / Méthodologie de l'oral <b>B. PERRITAZ / E. DE PIZZOL / S. AMIOTTE-SUCHET</b>	14h à 17h RECTORAT
<b>Rédaction du rapport d'activité et du CV - Echanges avec le formateur Proposition de sujets à traiter pour les simulations orales</b>			
JOURNEE 9	A préciser en fonction de la date de parution des résultats de l'admissibilité	<b>Simulations de l'oral</b> <b>S. AMIOTTE-SUCHET</b>	Lieu et horaires à préciser
JOURNEE 10		<b>Simulations de l'oral</b> <b>E. DE PIZZOL</b>	
JOURNEE 11		<b>Simulations de l'oral</b> <b>S. AMIOTTE-SUCHET</b>	
JOURNEE 12		<b>Simulations de l'oral</b> <b>E. DE PIZZOL</b>	
JOURNEE 13		<b>Simulations de l'oral</b> <b>S. AMIOTTE-SUCHET</b>	
JOURNEE 14		<b>Simulations de l'oral</b> <b>S. AMIOTTE-SUCHET</b>	